

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 5 septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Bruno DEUIL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Adrien MAZERAT, adjoint, qui a donné procuration à Laëtitia CHAGUÉ, conseillère municipale, Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Sont absents : Jean-Luc BUTEUX, Dominique PRIVAT, Carole LALLEMAND, Sébastien ROBIN, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques RODRIGUES.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

DÉLIBÉRATION N° 56-2022 : PROGRAMME SEMIS N° 052 LES PRÉS VALET (12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX) - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Madame le maire

Par convention dite de dévolution du 8 octobre 1987, la réalisation au lieu-dit "Les Prés Valet" de 12 logements locatifs sociaux de type 3 (4), 4 (5) et 5 (3) a été confiée à la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), la commune garantissant les emprunts souscrits à cet effet par cette dernière.

Conformément aux dispositions des articles 4-6 "comptes de résultats" et 4-7 "garantie d'exploitation solde créditeur ou débiteur du programme" de ladite convention, la SEMIS adresse chaque année à la commune le bilan et le compte de résultats de cette opération certifiés conformes par le commissaire aux comptes (cabinet KPMG SA de NANTES).

Vu la transmission de ces documents pour l'exercice 2021 lesquels laissent apparaître un solde d'engagement de la commune envers la SEMIS s'établissant comme suit au 31 décembre 2021 :

Date début de convention	Date fin de convention	N° du programme	Opération	Solde créditeur de l'engagement conventionnel au 31.12.2020	Bénéfice au 31.12.2021	Solde créditeur de l'engagement conventionnel au 31.12.2021 ¹
8.10.1987	31.08.2053	052	Les Prés Valet	182 054,08 €	48 956,88 €	231 010,96 €

¹Au 31 décembre 2021, la créance de la commune envers la SEMIS correspond au cumul bénéficiaire des résultats annuels depuis l'origine de l'opération.

Après avoir pris connaissance du document dénommé "Analyse du programme 052 St-Georges-d'Oléron",

Sur proposition de madame le maire,

AR Prefecture

017-211703376-20220913-2022091356311-DE

Reçu le 13/09/2022

Publié le 13/09/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

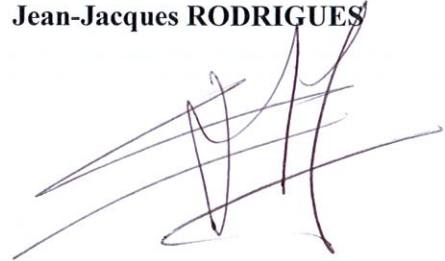
- **DE VALIDER** les comptes financiers de l'exercice écoulé 2021 sus énoncés présentés par le SEMIS concernant l'opération n° 052 d'aménagement de 12 logements locatifs sociaux aux Prés Valet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques RODRIGUES**



La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 13 septembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 13 septembre 2022
Dominique RABELLE

